

Salon des Métiers d'Art et de la Création

La Bergerie Nationale, Rambouillet

Les 6 et 7 JUIN 2026

REGLEMENT DU SALON

à retourner daté et signé avant le 31 janvier 2026 avec votre dossier complet
Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte dans la sélection

Article 1

Le salon se tiendra le **Samedi 6 et le Dimanche 7 Juin 2026 de 10h à 19h à la Bergerie Nationale de Rambouillet.**

Le salon est organisé par l'association des « Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse » (AAART) et soutenu par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Article 2

L'exposant s'engage à ne présenter que des œuvres originales lui appartenant. La revente est interdite. Seuls les exposants professionnels des métiers d'art ou bien les créateurs professionnels seront admis. Le comité de sélection se réunira mi-février (en cas de non sélection nous déchirerons vos chèques). Les exposants doivent retourner le dossier de candidature complet **avant le 31 janvier 2026**

par mail à l'adresse suivant : contact@aaart-valleedechevreuse.fr ou par courrier à :

- Flavie NEPOMIASTCHY, secrétaire : 01 39 38 60 82 flavie_nepomiaschty@hotmail.com
132 route des charmes, 78320 Lévis Saint Nom

Montant de l'inscription :

En intérieur : 200 € en 2 chèques: un chèque de 100€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 100 € encaissé un mois avant le début de la manifestation. (Ce qui correspond à 180€ de stand et 20€ de gestion dossier)

Un stand représente environ 3 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur au minimum (les dimensions des emplacements varient selon les salles). Chaque artisan doit prévoir son matériel d'installation y compris tables, chaises et éclairage.

Il y a quelques stands disponibles plus grands 4,5m linéaires (au lieu des 3m standard). Ces emplacements sont plus chers : **270€, en 2 chèques** (100€ et 170€). De par leur nombre limité, leur attribution se fera par les organisateurs.

En extérieur AVEC VOTRE PROPRE BARNUM : 120 € en 2 chèques : un chèque de 60€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 60 € encaissé un mois avant le début de la manifestation. (Ce qui correspond à 100€ de stand et 20€ de gestion dossier)

Si vous souhaitez l'électricité sur votre stand extérieur, merci de nous le signaler et apportez des rallonges pour vous brancher dans une des salles d'exposition.

En cas d'annulation de votre participation après le 15/05/26, votre règlement ne sera pas restitué.

Article 3

Tous les stands intérieurs sont situés dans les bâtiments de la Bergerie, leurs agencements sont variables, et s'adaptent aux contraintes de l'architecture intérieure des granges historiques.

Merci d'en tenir compte lors de votre inscription d'où l'intérêt de nous fournir le maximum d'informations concernant l'agencement de votre stand sur la fiche d'inscription.

Si aucune précision n'est apportée, la configuration du stand proposée par l'association, ne pourra être discutée le jour de l'installation. Chaque artisan doit prévoir son matériel d'exposition (socles, spots, tissus, décoration...) ainsi que des rallonges électriques d'au moins 5 mètres.

Le nombre de grilles disponibles étant limité, elles seront attribuées en priorité aux artisans dont les créations nécessitent un accrochage. Dans tous les cas, **nous vous demandons impérativement de recouvrir les grilles d'un tissu uni**, noir, blanc ou teinte neutre

Nous vous demandons un effort tout particulier sur la présentation de votre stand.

Si nécessité de grilles nous le demander.

Dates et horaires d'installation des exposants :

**vendredi 5 Juin 2026 entre 14h et 18h
et le samedi 6 Juin 2026 de 8h à 10h**

Article 4

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité civile, fiscale, pénale ou administrative. Une **assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour tous les exposants**. Les exposants sont responsables pour eux-mêmes de tout dommage causé aux installations, équipement et bâtiment mis à leur disposition pendant l'événement. L'association des Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse dégage sa responsabilité pour tout dommage survenant sur un stand non gardé pendant les heures d'ouverture au public ou due à la négligence d'un exposant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'exposition en cas de force majeure sans que les exposants ne prétendent à une quelconque indemnité.

Article 5

La publicité (journaux, radios locales, affiches, courrier électronique...) sera assurée par l'AAART et ses partenaires.

Les exposants s'engagent, dans la mesure du possible, à utiliser le matériel de communication mis à disposition pour leur propre communication sur leur fichier client, et à relayer la communication sur les différents réseaux sociaux

Article 6

Concernant la restauration : vous aurez un accès à une cuisine disposant d'un frigidaire et d'un micro-ondes.

Le samedi soir nous organiserons un vernissage et nous partagerons le dîner avec tous les exposants qui le souhaitent dans un moment d'échange et de convivialité. Chacun peut prévoir une spécialité de sa région.

Un peu plus d'une cinquantaine d'artisans d'art seront présents lors de la manifestation.

L'accès à l'exposition pour les exposants sera ouvert à partir de 8h le samedi et 9h le dimanche.

Les salles seront fermées de 20H à 8H le vendredi soir/samedi matin et de 19H30 à 9H le

samedi soir/dimanche matin.

ATTENTION : Pour les stands en extérieur, la cour n'est pas fermée ni gardée, mais habitée. Vous avez la possibilité de rentrer vos affaires dans la salle d'exposition la plus proche. Les salles d'exposition sont fermées à clef mais ne sont pas gardées.

Le démontage des stands se fera le dimanche au soir **à partir de 19h et pas avant.**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

- Flavie NEPOMIASTCHY, secrétaire : 01 39 38 60 82
flavie_nepomiastchy@hotmail.com

Article 7

Le fait de participer au Salon des Métiers d'art et de la Création de Rambouillet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Un exemplaire est à conserver, l'autre à retourner signé avec la fiche d'inscription.

L'artisan autorise l'AAART à utiliser ses photos pour la promotion de l'événement, sans demander de droit à l'image.

Joindre à votre dossier :

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours
- 1 photocopie de votre bordereau URSSAF ou autre justificatif de votre statut

- 2 chèques libellés à l'ordre de **Association des Artisans d'Art - AAART** (qui seront déchirés en cas de refus de votre candidature)
- le règlement signé

A envoyer à
F. Nepomiastchy
132 route des charmes
78320 Levis st nom

Date

Signature

